

29-25

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 9 - Procurations : 3 Votants : 12

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10/10/2025**

Date de convocation
03 octobre 2025

Date d'affichage
03 octobre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt cinq, le 10 octobre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, M. Pascal GALLIOT, M. Fabien BARI,, M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, M. Sébastien GADOT, M. Aurélien LEY, M. Quentin ROSSÉ, M. Christian CHOUET.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Joëlle TSCHUDI (donne procuration à Mme Catherine GRANDCLEMENT), Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. Sébastien GADOT), Mme Pamela GRIDEL (donne procuration à M. Fabien BARI),

Étaient absents : M. Azzedine AZZOUG, Mme Armelle LE GAL, M. Jacques VESIN.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : M. Sébastien GADOT

**Validation du contrat Territoire 25 pour la conduite d'opération du projet Living Lab
Badevel démonstrateur village durable
Délibération n° 29-25**

Monsieur le Maire expose :

La Collectivité envisage la réalisation de la rénovation énergétique des bâtiments municipaux (mairie, école primaire et école maternelle) et la réalisation du bâtiment laboratoire « smart grid 4.0 – salle polyvalente / école / maternelle).

Ce projet est l'un des 39 lauréats de la phase d'incubation du programme « Démonstrateur de la Ville Durable » inscrit dans le cadre de France 2030 et opéré par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le compte de l'Etat (Secrétariat Général pour l'investissement).

Dans le cadre de la phase d'incubation de ce programme, la Commune de Badevel s'est d'ores et déjà assurée de la faisabilité et de l'opportunité de l'ouvrage envisagé.

Elle en a défini le programme et a arrêté, à la somme de 5 754 524 €HT, (valeur septembre 2023), l'enveloppe financière prévisionnelle du programme décomposée comme suit :

- Rénovation mairie..... 1 498 937 €HT
- Rénovation écoles..... 2 042 389 €HT
- Réalisation Smart Grid / salle polyvalente /école / maternelle..... 2 213 198 €HT

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la Commune de Badevel souhaite confier à la Société Publique Locale (SPL) TERRITOIRE 25, dont elle est actionnaire, un **Contrat de conduite d'opération**. Ce contrat pourrait être conclu de gré à gré, sur le fondement des articles L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (SPL) et L.2511-1 et suivants (quasi régie ou « in house ») du Code de la Commande Publique.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L.2422-3 du Code de la Commande Publique, le contrat de conduite d'opération aura pour objet une assistance générale à caractère administratif, financier et technique dédiée à la réalisation de la rénovation énergétique des bâtiments municipaux (mairie, école primaire et école maternelle) et la réalisation du bâtiment laboratoire « smart grid 4.0 – salle polyvalente / école / maternelle).

Les attributions confiées à la SPL TERRITOIRE 25 dont les modalités précises sont décrites dans le projet de contrat ci-joint, sont réparties en 3 phases qui recouvrent notamment :

- **Phase 1 : Définition de l'ouvrage**
 - Aide à la définition des performances quantitatives, qualitatives et fonctionnelles de l'ouvrage, ainsi que la prise en compte des contraintes.
 - Aide à l'établissement du programme de l'opération qui sera arrêté par le maître d'ouvrage. Le conducteur d'opération veillera plus particulièrement à la gestion de la qualité par la prise en compte très en amont de la maintenance des bâtiments tant sur le plan technique que fonctionnel.
 - Rédaction et mise en forme du planning des études, des phases administratives et des travaux.
 - Assistance à la détermination et maîtrise de l'enveloppe financière, prise en compte des coûts d'exploitation.
- **Phase 2 : Etudes**
 - Organisation du choix des concepteurs (MOE) et autres prestataires.
 - Assistance au maître d'ouvrage dans le suivi des études.
 - Assistance au maître d'ouvrage dans la constitution et le dépôt des dossiers de demandes de subventions (Fonds Vert, ADEME, P@C25 et AMI FATCE, EFFILOGIS, TEA, CEE, etc.) suite à la phase APD.
 - Assistance au maître d'ouvrage dans la production des documents justificatifs demandés par les partenaires financiers ainsi que dans le suivi financier de la trésorerie et des échéances des versements des subventions complémentaires par les différents partenaires financiers (Etat - Fonds Vert, ADEME, Conseil Départemental Doubs - P@C25 et AMI FATCE, Région BFC - EFFILOGIS et TEA, France 2030, CEE, Banque des Territoires et Banque Crédit Agricole pour le prêt court terme) suite à la phase APD.
- **Phase 3 : Travaux**
 - Assistance à la consultation des entreprises
 - Assistance à l'exécution des travaux :
 - Suivi des travaux
 - Gestion des marchés et vérification des règlements
 - Assistance à la réception et clôture des marchés
 - Assistance dans la période de parfait achèvement
 - Assistance dans le suivi du financement de l'opération
 - Assistance au maître d'ouvrage dans la production des documents justificatifs demandés par les partenaires financiers ainsi que dans le suivi financier de la trésorerie et des échéances des versements des subventions complémentaires par les différents partenaires

financiers (Etat - Fonds Vert, ADEME, Conseil Départemental Doubs - P@C25 et AMI FATCE, Région BFC - EFFILOGIS et TEA, France 2030, CEE, Banque des Territoires et Banque Crédit Agricole pour le prêt court terme) tout au long de la phase de travaux jusqu'à la clôture du programme.

La rémunération forfaitaire de TERRITOIRE 25 s'élève à 375 286,00 €HT versés de manière échelonnée de 2025 à 2028 selon la répartition suivante :

- 18 764,30 €HT pour la **Phase 1 : Définition de l'ouvrage**
- 93 821,50 €HT pour la **Phase 2 : Etudes**
- 262 700,20 €HT pour la **Phase 3 : Travaux**

Cette répartition comprend une tranche ferme correspondant à la **Phase 1 : Définition de l'ouvrage** jusqu'à la **Phase 2 : Etudes**, au stade APD, et d'une tranche conditionnelle pour les phases ultérieures d'études au stade PRO-EXE et ensuite de la **Phase 3 : Travaux**.

après en avoir délibéré,

- Avec 12 voix POUR
- Avec 0 voix CONTRE
- Avec 0 abstention

Le Conseil Municipal :

- Adopte les présentes dispositions,
- Autorise le Maire à signer le **Contrat de conduite d'opération** avec TERRITOIRE 25 pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux (mairie, école primaire et école maternelle) et la réalisation du bâtiment laboratoire « smart grid 4.0 – salle polyvalente / école / maternelle).

Fait et délibéré en séance le 10 octobre 2025

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 13 octobre 2025 et publication ou notification le 13 octobre 2025

